



A.S.A.C. BASCO BEARNAIS



11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN

5-6-7 Août 2011

REGLEMENT PARTICULIER

FFSAI

CHAMPIONNAT *RALLYE*
DE FRANCE *TOUT TERRAIN*

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TOUT-TERRAIN

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	11 Juillet 2011
<u>CLOTURE DES ENGAGEMENTS</u>	29 JUILLET 2011 minuit
MISE A DISPOSITION DU LIVRE DE BORD (ROAD-BOOK) à ORTHEZ DUMONT AUTOMOBILES, 1 Rue Saint-Gilles à ORTHEZ	LUNDI 1er AOUT 2011 à partir de 9H00
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES à la Place du Foirail à ORTHEZ	VENDREDIS AOUT 2011 17H00 à 21h30
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs.	VENDREDI 5 AOUT 2011 à 21h00 PC COURSE Salle Pierre SEILLANT A ORTHEZ
Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ de la 1ère étape :	VENDREDI 5 AOUT 2011 à 22h00 Au PC COURSE et parc fermé.
Briefing des pilotes	SAMEDI 6 AOUT 2011 à 06H45 devant le Parc fermé d'ORTHEZ
Départ de la 1ère Etape	SAMEDI 6 AOUT 2011 à 07H45
Arrivée de la 1ère Etape	SAMEDI 6 AOUT 2011 à partir de 18H48
Publication des résultats partiels provisoires de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème étape	SAMEDI 6 AOUT 2011 au PC et au Parc Fermé d'ORTHEZ 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent,
Départ de la 2ème Etape	DIMANCHE 7 AOUT 2011 à 07H45
Arrivée du Rallye	DIMANCHE 7 AOUT 2011 à partir de 16H23
Publication du résultat final provisoire :	30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC de la course et au parc fermé. Il devient définitif 30' après l'affichage des résultats et approbation par le collège des commissaires sportifs.
REMISE DES PRIX	DIMANCHE 7 Août 2011 à 18h30 Salle des Fêtes de STE SUZANNE

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN les 5-6 et 7 août 2011 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA no

2011

Comité d'organisation: Organisateur Technique : ECURIE ORTHEZ BEARN Maurice MELIANDE, Jacques DUMONT Co-Présidents

Organisateur Administratif : ASAC Basco-Bearnais Joël DO VALE Président

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N°.....A 2.....

DATE\0b...t\....

Permanence du Rallye:

Jusqu'au 4 Août

5Août

5-6-7 Août

Au siège de l'ASA à U- Tél: 05 59 27 31 89

Vérifications ORTHEZ: 06 08 68 39 56

Salle Pierre SEILLANT (ORTHEZ) : Tél : 05 59 67 22 41

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique :

ECURIE ORTHEZ BEARN – BP 403-64304 ORTHEZ:

Jacques DUMONT: 05 59 69 0110 (HB) ou 06 82 57 88 94

Maurice MELIANDE : 06 82 16 14 00

1.1P Officiels

Observateur F.F.S.A.	RIOUX Dominique	Licence no 14770/1501
Président du Collège des C.S.	LABEYRIE Jean-Claude.	Licence no 1996/1009
Commissaires Sportifs :	HOUSSAT-BORDENAVE B.	Licence no 35441/1003
	BOURDET Gérard	Licence no 9712/1003
Stagiaire	LAXAGUE Erwann	Licence n°165605/1003
Directeur de Course :	HULOT René-Jean	Licence no 7288/1003
Directeurs de Course adjoints PC	CHOLET Philippe	Licence no 7649/1003
	MONNIER Sylvie	Licence no 9968/1307
	BEGARIE Jean	Licence no 2400/1009
Directeurs de course ES	LUCAS Gilbert	Licence no 12948/1422
	SOULAS Colette	Licence no 10609/1003
	PAINVIN Dominique	Licence no 7706/1003
OC Stagiaire	PELLISSIE Michel	Licence no 147969/1003
OC Voiture Tricolore	MONNIER Sylvain	Licence no 9636/1307
OC Voiture Intermédiaire (0 B)	ARANJO Damien	Licence no 14194/1003
CS Voiture DAMIERS	DABADIE Christine	Licence no 7679/1003
Commissaire Technique responsable :	LARQUEY Serge	Licence no 8454/1006
Commissaires Techniques :	VERRON Sébastien	Licence no 46757/1714
	COUSTE Jean-Michel	Licence no 13305/1003
	FANGOUSE Michel	Licence no 6939/1003
	SOULAS Jacques	Licenceno 10613/1003

	PRETOT Jean-Louis	Licence no 47492/1003
	AYRAL Jean-Claude	Licence no 1536/1003
Chronométrateur responsable :	SAINT-JEAN Jean-Marie	Licence no 1054/1003
Chargés des Relations avec les Concurrents	VALIBOUZE Patrick	Licence no 170664/1003
	DEVEAU Sandrine	Licence no 122228/1003
	DOYEN Sylvie	Licence no 154219/1422
Juges de fait	VIGNERTE Jean-Pierre	Licence no 7647/1003
	CABRERO Karine	Licence no 139977/1003
Chargé des relations avec la presse :	MOULIA Jean-François	

1.2P Eligibilité

Le 11ème **RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN** compte pour:

- Le Championnat de France des rallyes Tout-Terrain
- Le Trophée rallye 4X4
- Le Challenge rallye 2.roues motrices.
- Le Trophée des copilotes
- Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

VENDREDI 5 AOUT 2011
Place du Foirail à ORTHEZ
De 17H00 à 21H00

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées chez DUMONT AUTOMOBILES à ORTHEZ

Prix de la main d'œuvre: 45 euros TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demandes d'Engagement- Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 1 Boulevard Aragon-64000 PAU (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le :

VENDREDI 29 JUILLET 2011

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à:

- | | |
|--|-------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 450€ |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 900€ |
| c) : Membres ASAC BASCO-BEARNAIS (pilote) | |
| (à jour de cotisation ASA 2010) | 410 € |

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

- Plaques capot: Définie par additif
- Numéros : ADA LOCATION et DUMONT AUTOS

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 11^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours de 225,150 Kms.

Il est divisé en 2 étapes, et 7 sections.

Il comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101,190 Kms.

Les épreuves spéciales sont: AUBIN, SALLESPISSÉ, LOUBIENG, RENTETSAC, SAINTE-SUZANNE, LANNEPLAA, BOUNOBRE.

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Rappel: le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6p Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Jeudi 4 août 2011 à 8 h 30. Chaque équipage recevra avec la remise des raad book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués. Fin des reconnaissances à 19H00. Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens. Des contrôles de vitesse et bruit seront effectués sur les liaisons.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 5 Août 2011 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste: chasubles et badges indiquant la fonction.

7.3.13p Pointage en avance:

-Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 31 (fin d'étape).

-Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 58 (fin rallye)

7.5.1p Respect de la route de course :

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1ère infraction : 30 secondes

2ème infraction : Exclusion + 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

!!!!!! des « cordes » et extérieurs de virages peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

7.5.17.1 P Abandons

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est: 05.59.67.22.41

ARTICLE SP RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2011

ARTICLE 10P PRIX

Selon tableau ci-dessous :

Championnat de France: T1A1-T1A2-T1A3-T1A4	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	504	420	336
	6ème	7ème	8ème		
	252	168	84		
Challenge 2 roues motrices: T1A5 et T1A6	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
Trophée rallye 4x4 : T2 et T18 voir remarque 1	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
PRIX CLASSES voir remarque 2	1er	2ème	3ème		
	105	84	63		

1 -Pour tenir compte des exigences de la réglementation techniques plus contraignante pour les T2 que pour les T1B il sera appliqué un coefficient de 1 pour les T2 et 0,75 pour les T1B.

Exemple : si un T2 fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera $924 \times 1 = 924\text{€}$, si c'est un T18 qui fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera alors de $924 \times 0,75 = 693\text{€}$

Il ne sera pas tenu compte de ces coefficients pour l'attribution des prix relatifs aux classes.

2- Les classes primées sont: T1A/1 - T1A/2- T1A/3- T1A/5- T1A/6- T2/1 - T2/2- T2/D- T1B/1 - T18/2

Chaque récipiendaire d'un prix en espèces se verra remettre une coupe.
Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 7 AOUT 2010 à 18H30 à la Salle des Fêtes de Sainte-Suzanne.

